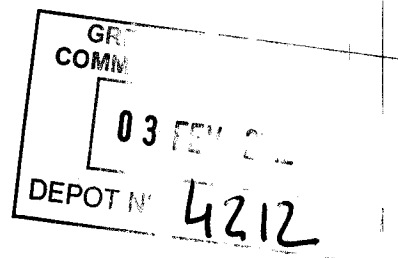


CONSTANTIN ASSOCIES

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 831 300 euros



Siège social : 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

642 010 045 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 17 NOVEMBRE 2011

EXTRAIT

L'an deux mil onze, le dix-sept novembre, à 15 heures 15,

Les actionnaires de la société CONSTANTIN ASSOCIES, Société Anonyme au capital de 831 300 €, divisés en 83 130 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, dont le siège social est au 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, et dont le numéro d'indentification est 642 010 045 RCS NANTERRE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les actionnaires présents.

En l'absence de Monsieur Amadou RAIMI, Président du Conseil d'Administration, l'Assemblée est présidée par Monsieur SEGURET.

Monsieur Alain PONS, représentant de la société DELOITTE & ASSOCIES, Actionnaire présent et acceptant est appelé comme Scrutateur.

Monsieur Amaury de BEAUVOIR est désigné comme Secrétaire.

Monsieur Claude MITTELETTE et le Cabinet CFCE, représenté par Monsieur Jean-Pierre Le BRIS, Commissaires aux comptes régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Monsieur Guillaume ROLLIER, représentant de l'Unité Economique et Sociale collègue « Cadres », dûment convoqué, est absent.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les Associés présents ou représentés possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote, et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des membres de l'Assemblée .

- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie des lettres de convocation adressées aux commissaires aux comptes,

- la feuille de présence à l'Assemblée et les pouvoirs,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration comprenant le rapport de gestion sur les comptes annuels,
- le rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2011,
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 mai 2011,
- le texte des projets de résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....

- Nomination de nouveaux Administrateurs,
- Nomination de nouveaux Commissaires aux comptes,
- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses.

Le Président présente le rapport de gestion au Conseil d'Administration. Puis lecture est donnée des rapports des Commissaires aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale :

.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la démission de Messieurs Amadou RAIMI et Jean-Marc LUMET de leurs mandats d'Administrateurs de la Société et sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer en remplacement

- **Monsieur José-Luis GARCIA**, demeurant 6 allée des Châtaigniers – Boite Postale 27 - 95390 SAINT PRIX,
- **Monsieur Frédéric MOULIN**, demeurant 2 avenue de Brimont – 78400 CHATOU,

Et ce, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos en 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.



CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de

- renouveler le Cabinet COMPAGNIE FRANCAISE DE CONTROLE ET DE D'EXPERTISE COMPTABLES, sis 4 rue Mugnier - 78600 MAISONS-LAFFITTE, en qualité de Commissaire aux comptes Titulaire,
- nommer Monsieur Philippe REVIAL, demeurant au 36 avenue Hoche – 75008 PARIS, en qualité de Commissaire aux comptes Suppléant,

Et ce pour période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mai 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

.....

Pour extrait certifié conforme des délibérations du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 novembre 2011.

Le Président du Conseil d'Administration

